

Légende

OUI

NON/ n'a pas répondu à la question

En partie

Climat

1. Interdire sur le territoire québécois la construction ou l'agrandissement de toute infrastructure visant à augmenter l'exploration, la production, le transport, la distribution ou la consommation d'une énergie fossile comme le charbon, le pétrole et le gaz naturel.

La multiplication des infrastructures pétrolières est incompatible avec la lutte contre les changements climatiques. C'est pour cette raison que le Parti Vert du Québec s'oppose à tout projet d'oléoduc, de port pétrolier et d'autres infractions semblables tel que les forages et les projets d'extraction, d'exploitation. De plus, un grand nombre d'immeubles sont chauffés avec le mazout et le gaz naturel. Ces énergies fossiles sont facilement remplaçables avec du chauffage électrique et la géothermie. Alors que le Québec est en surplus d'électricité et que les nouveaux projets d'éolien visent à augmenter notre capacité de production, le remplacement des combustibles dans le chauffage des immeubles devrait être une priorité. Le Parti Vert du Québec appuie des subventions importantes qui nous permettront d'éliminer complètement la consommation d'énergies fossiles pour le chauffage résidentielle, industrielle et commerciale d'ici l'année 2025.

2. Éliminer les subventions aux combustibles fossiles.

Selon le Parti Vert du Québec, ces subventions doivent être abolies dès maintenant. Ces subventions empêchent le Québec de progresser vers une véritable transition énergétique et seraient mieux investies dans la transition énergétique et le soutien aux initiatives vertes.

3. Réviser la réglementation pour atteindre des normes énergétiques se rapprochant de bâtiments à consommation énergétique nette zéro¹ et permettant l'installation facile de bornes de recharge pour véhicules électriques dans tous les nouveaux bâtiments construits au Québec dès 2025 ;

Un gouvernement vert va exiger que toute nouvelle construction suive les normes LEED et si possible les principes d'immeuble passif. C'est-à-dire que les immeubles sont orientés pour maximiser l'efficacité énergétique, profiter de l'énergie solaire, être bien isolé et parfois faire recours à la géothermie. De plus, nous sommes favorables aux subventions des bornes de recharge afin de permettre aux citoyens de faire l'usage de véhicules électriques en s'appuyant sur un réseau de recharge adéquat. Tout nouvel immeuble devrait également permettre de facilement installer une

ou des bornes de recharges pour véhicules électriques et le code du bâtiment devrait en tenir compte.

4. Mesurer l’empreinte carbone du gouvernement et de ses instances (ministères, agences, sociétés d’État, organismes gouvernementaux et paragouvernementaux) et s’engager, par exemplarité, à la réduire d’au moins de 37,5 % d’ici 2030 ;

Le Parti Vert du Québec s’engage à mesurer l’empreinte carbone du gouvernement et de ses instances (ministères, agences, sociétés d’État, organismes gouvernementaux et paragouvernementaux) et implanter une cible de carboneutralité pour l’année 2035.

5. Mettre en œuvre une politique nationale de gestion des eaux pluviales et établir des plans de prévention des inondations comprenant une analyse et une cartographie des sensibilités des populations, des infrastructures et des écosystèmes face aux inondations dans le contexte d’adaptation aux changements climatiques.

La réutilisation des eaux pluviales est une bonne manière de réduire notre empreinte écologique et la consommation d’énergie liée à l’épuration des eaux. La gestion saine des eaux pluviales joue un rôle essentiel dans la lutte contre les inondations. Les nappes phréatiques sont des réservoirs naturels d’eau pluviale, mais avec le développement urbain traditionnel les eaux pluviales sont dirigées vers les égouts plutôt que vers les nappes phréatiques. Le Parti Vert du Québec appuie la mise en place d’une politique nationale de gestion des eaux pluviales qui tiendra compte des réalités des changements climatiques.

6. Adopter un plan pour réduire d’au moins 50 % les émissions de GES dans le secteur des transports d’ici 2030 à partir du niveau actuel ;

Le Parti Vert du Québec appuie un virage rapide de notre société vers le transport en commun urbain et interurbain. Notre but est de réduire de 50% les émissions du secteur des transports d’ici 2030 et de diminuer la congestion routière de 90% sur cette même période dans les régions urbaines du Québec. Pour y arriver, nous proposons une panoplie de solutions, de leviers financiers et d’outils pour changer nos habitudes, de développer le réseau de transport en commun urbain et interurbain et de le rendre abordable et accessible à tous. Vous trouverez toutes les mesures dans la plateforme électorale de 2018 “Le nouveau plan vert pour le Québec”

7. Adopter une Politique nationale d’aménagement du territoire et d’urbanisme qui assure la cohérence des actions de l’État et des municipalités et favorise l’atteinte des grands objectifs nationaux (en environnement, santé, énergie, etc.) ;

Le Parti Vert du Québec s’engage à adopter une Politique nationale d’aménagement du territoire et d’urbanisme. À travers le Québec, les espaces verts proches des centres urbains sont de moins en moins nombreux. Le manque de plans d’aménagement des territoires qui valorisent ces espaces a eu des conséquences profondes. Le Parti Vert

du Québec s'engage à favoriser la densification des milieux urbains tout en protégeant les espaces verts. Le raisonnement précédent s'applique également aux régions rurales du territoire québécois.

8. Adopter un moratoire sur le dézonage des terres agricoles ;

Le Parti vert du Québec appuie l'adoption d'un moratoire sur le dézonage des terres agricoles. Ces dernières ne peuvent pas être sacrifiées au nom du profit recherché par des promoteurs immobiliers ou autres acteurs aux intérêts privés. L'agriculture est primordial si nous voulons encourager l'alimentation locale et assurer notre transition énergétique en réduisant la distance entre le producteur et le consommateur.

9. Atteindre une part modale d'au minimum 50 % en faveur des transports actifs et collectifs dans la région métropolitaine de Montréal et à Québec d'ici 2030 et fixer des objectifs ambitieux de part modale pour les modes alternatifs à l'automobile pour les autres régions du Québec ;

Le Parti Vert du Québec veut dépasser la part modale de 50% des transports actifs et collectifs dans la région métropolitaine de Montréal et de Québec. Pour y arriver, nous proposons une expansion massive du réseau actuel combinée avec la gratuité du service. La hausse d'utilisation conséquent permettra aux sociétés de transports d'augmenter la fréquence des services améliorant ainsi la rapidité et l'efficacité du service.

Nous proposons également un réseau de trains à grande vitesse dans la province, la bonification des services de covoiturage et plus encore, dans notre nouvelle plateforme 2018.

10. Pour les trois prochaines années, investir 100 millions de dollars par année, en partenariat avec le Fonds des infrastructures en transport du Canada, dans les infrastructures cyclables ;

Le Parti Vert du Québec propose d'investir \$250 millions par année dans le développement des infrastructures cyclables et piétonnières à travers le Québec afin d'encourager les transports actifs, d'augmenter la sécurité des utilisateurs et d'améliorer la santé de la population. Cela passe par la construction de nouvelles pistes cyclables, des changements à l'aménagement urbain et des subventions pour les équipements sportifs.

11. Adopter un système de bonus-malus à coûts nuls incluant une taxe sur l'achat de nouveaux véhicules énergivores dont les revenus permettraient d'offrir des incitatifs à l'achat de véhicules zéro émission ;

Le Parti Vert du Québec appuie une tarification de l'immatriculation basée sur le poids et la cylindrée des véhicules. Sous un gouvernement vert, il sera significativement plus cher d'acheter et d'immatriculer de grands véhicules énergivores. Les véhicules compacts, électriques et hybrides seront privilégiés dans le calcul des frais d'immatriculation.

12. Modifier le « Règlement d'application de la loi visant l'augmentation du nombre de véhicules automobiles zéro émission au Québec afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et autres polluants » afin que d'ici 2025 50 % des véhicules neufs vendus sur le territoire québécois soient électriques.

La meilleure façon d'encourager l'adoption des véhicules électriques est d'obliger les fabricants automobiles à vendre un pourcentage prédéterminé de celles-ci. Le Parti Vert du Québec appuie qu'un minimum de 50% des voitures soient électriques d'ici l'année 2025. De plus, nous souhaitons que la transition se fasse préférentiellement vers les transports en commun que l'utilisation des véhicules individuels.

Agriculture

13. Adopter une loi visant à réduire de 50 % l'utilisation des pesticides en milieu agricole et de 95 % en milieu urbain d'ici 2025 ;

Tel que stipulé à l'intérieur de la plateforme électorale de 2018 "Le nouveau plan vert pour le Québec", "le Parti Vert du Québec appuie le bannissement de l'ensemble des pesticides (et herbicides) sur notre territoire d'ici l'année 2022. Ce bannissement s'appliquera tant à l'agriculture qu'aux centres urbains". Les études scientifiques sont claires : l'utilisation de pesticide nuit grandement aux écosystèmes. Il existe plusieurs alternatives et le Parti vert du Québec s'engage à soutenir l'industrie agricole dans sa transition vers une agriculture moins nocive pour la santé des sols, des cours d'eau et des animaux.

14. Investir 100 millions de dollars sur 4 ans pour soutenir le développement de la production et la consommation d'aliments certifiés biologiques ;

Le Parti Vert du Québec prévoit un milliard de dollars par année en ce qui a trait à l'alimentation certifiée biologique. Cet investissement comprend la mise en place de programmes éducatifs ainsi que l'octroi d'aides financières (de plusieurs centaines de millions de dollars) aux agriculteurs souhaitant entamer une transition vers l'agriculture biologique au Québec.

15. Atteindre l'objectif de 10 % d'aires marines protégées dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent et de 17 % d'aires terrestres protégées d'ici 2020 en respect aux objectifs internationaux de la Convention sur la diversité biologique ;

Un gouvernement vert mettra en place, dès son premier mandat, des lois pour atteindre au moins 10% d'aires marines protégées dans le golfe et l'estuaire du Saint-Laurent et au moins 17% d'aires terrestres protégées en respect des objectifs internationaux sous la Convention des Nations unies sur la diversité biologique.

16. Mettre en œuvre l'engagement gouvernemental de protéger d'au moins 50 % le territoire au nord du 49e parallèle, dont au moins 20 % en aires protégées strictes, en collaboration avec les Inuits et les Premières Nations.

Le Parti Vert du Québec croit que le territoire au nord du 49e parallèle devrait comprendre un minimum de 20% d'aires protégées strictes. Le territoire sélectionné pour la protection devrait être protégé indéfiniment et sans possibilité de modifier la sélection pour permettre des projets minières ou industrielles. De plus, il est essentiel, pour un gouvernement vert, que ces décisions soient prises en collaboration avec les Inuits et les Premières Nations.

17. Adopter des mesures concrètes pour la protection de la biodiversité dans le Saint-Laurent et la protection des espèces en voie de disparition comme le béluga du Saint-Laurent et le chevalier cuivré en créant, par exemple, un réseau d'aires marines protégées et de refuges acoustiques avant de mettre en œuvre toute infrastructure ou tous projets portuaires dans le cadre de la Stratégie maritime.

Un gouvernement vert agira sur plusieurs plans pour protéger la biodiversité et les espèces en voie de disparition, notamment dans le Saint-Laurent. Pour cela, le Parti Vert du Québec envisage de protéger 10% des aires marines dans le golfe et l'estuaire du Saint-Laurent ainsi que 17% d'aires terrestres.

En ce qui concerne la protection des espèces en voie de disparition comme le Béluga ou encore le chevalier cuivré, le parti mettra en place des refuges acoustiques en plus des aires marines protégées citées plus haut.

18. Consacrer 1 % des budgets d'infrastructures du Québec au développement d'infrastructures naturelles (boisés, milieux humides, mesures de verdissement urbain, etc.) qui soutiennent l'adaptation aux changements climatiques, notamment la prévention des inondations et des îlots de chaleur.

Le Parti Vert du Québec s'engage à verser un minimum de 1% des budgets d'infrastructures du Québec envers des infrastructures naturelles telles que la protection des boisés, les milieux humides, des mesures de verdissement urbain et des ponts naturels pour la faune.

Forêt

19. Intégrer et appliquer la protection en amont de vastes étendues de forêts matures publiques continues comme stratégie de conservation et lutte aux changements climatiques au sein des ministères chargés de l'exploitation des ressources naturelles, de l'énergie et des forêts.

Le Parti Vert du Québec est d'avis que l'exploitation forestière actuelle au Québec n'est pas durable. Pour y remédier, le Parti soutiendra une meilleure protection des forêts notamment par la mise en place de vastes aires de conservation au Québec ainsi que la valorisation des connaissances des Premières Nations. Ces derniers devraient avoir le droit de s'opposer et d'empêcher la tenue de projets sur leurs terres ancestrales.

De plus, pour favoriser la protection des forêts matures publiques, le Parti Vert s'engagera dans la lutte contre l'étalement urbain et appuiera la nationalisation de l'industrie d'exploitation forestière. Le Parti souhaite donc créer une société d'État, Forêts Québec. Celle-ci se chargera de l'extraction durable, de la conservation et de la protection des ressources forestières.

20. Prioriser l'adoption, ainsi que le développement, des plans de conservation des communautés autochtones sur leurs territoires respectifs, et ceci dans une optique de reconnaissance des droits et savoirs des peuples autochtones.

Le Parti Vert du Québec appuie l'autodétermination des peuples autochtones. En terme de gestion du territoire, les Premières Nations devraient avoir le pouvoir de bloquer des projets de développement (ou d'exploitation) sur leurs terres ancestrales. De plus, dans une perspective de réconciliation avec les nations autochtones, l'Assemblée nationale du Québec devra offrir au moins un siège en chambre pour chacune des 11 nations du Québec, ainsi que pour celles et ceux qui habitent en dehors des réserves. Ce changement devrait faire l'objet de consultations avec les Premières nations et devrait être implanté avec le consentement de celles-ci ainsi que dans le respect de notre relation de nation à nation avec les peuples autochtones.

Autres

21. Augmenter significativement le budget d'opération du MDDELCC, en particulier la part qui est consacrée à sa mission de protection de l'environnement. Cela inclut notamment les activités de veille, d'acquisition de connaissances, de surveillance, de contrôle, d'analyse, ainsi que la mise à jour en continu des cadres législatif, réglementaire et normatif.

Oui. Le Parti Vert du Québec permettra au Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques d'accomplir sa mission de protection et de conservation de l'environnement. De plus, ce domaine étant

vaste et diversifié, l'ensemble des propositions du Parti Vert visent également à faciliter les différentes tâches du Ministère.

22. Supporter la reconnaissance internationale de l'Île d'Anticosti sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO et instaurer un fonds de mise en valeur et de développement stratégique de 30 millions de dollars.

Le Parti Vert du Québec est d'avis que l'île d'Anticosti devrait être inscrite comme patrimoine mondial de l'UNESCO. Il s'engage donc à supporter sa reconnaissance internationale et à instaurer un fonds de mise en valeur. De plus, la mise en place d'un développement stratégique devrait tenir en compte plusieurs principes importants pour le parti. En effet, les efforts de développement de l'île devront être pensés dans une optique de développement durable et de respect de l'environnement. Il faudra également coopérer avec les autochtones habitant l'île.

23. Adopter un plan de transition vers une économie sobre en carbone qui ciblera notamment la formation et le placement de la main-d'œuvre des secteurs en mutation.

Le Parti Vert du Québec prévoit une transition vers une économie sobre en carbone sur plusieurs paliers. Le Parti souhaite atteindre la carboneutralité d'ici 2050 et pour cela, nous proposons une transition dans les secteurs des transports, et de l'industrie.

L'objectif en matière de transport est de réduire d'ici 2030 de 50% les émissions de GES (gaz à effet de serre) du secteur. Pour cela, le Parti propose l'électrification des différents moyens de transport comme les trains de banlieue, les nouvelles infrastructures ferroviaires ainsi que les autobus. Cela permettra de réduire les GES ainsi que les effets néfastes des batteries sur l'environnement.

Au niveau des différentes industries produisant du carbone, le Parti Vert du Québec compte augmenter le prix du carbone. Dans cette optique de poser des gestes concrets, le Parti Vert du Québec augmentera le prix du carbone à 200\$ la tonne dès 2019, avec une augmentation de 25\$ par an. Cette taxe sur le carbone atteindra donc 720\$ (plus inflation) d'ici 2050. Cette prévision permettra aux industries de s'adapter à la carboneutralité prévue en 2050.

Enfin au niveau gouvernemental et paragouvernemental, le Parti Vert du Québec s'engage à mesurer l'empreinte carbone de ses instances (ministères, sociétés d'État, agences, etc) et se donne comme objectif la carboneutralité d'ici 2035.

